



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

caisses

Question écrite n° 102513

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire à nouveau l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dysfonctionnements répétés de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV). Dans sa réponse à une précédente question écrite de 2014 (n° 52 864), Mme la ministre avait annoncé la mise en œuvre d'une mission d'appui et de contrats de gestion destinés à améliorer la qualité de service. Pourtant, les personnes affiliées à organisme de sécurité sociale se voient toujours confrontées, au moment de leur demande de liquidation de retraite, à des situations telles que des retards conséquents dans le traitement des dossiers (allant jusqu'à un an), une impossibilité d'entrer en relation avec un interlocuteur ou encore des absences de réponses aux correspondances (y compris les lettres recommandées avec accusé de réception). Ces dysfonctionnements chroniques n'ayant pas été réglés, il souhaite savoir si elle compte prendre des mesures urgentes susceptibles d'y remédier réellement rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102513

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 869

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)